



*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 18 février 2025

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 5 février 2025 et le 18 février 2025 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Réaménagement du site Orange de Lacassagne sur la commune de Lyon (69) - Installation de compression et de réfrigération par géothermie
- Projet de microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Bugeon sur la commune de Saint-François-Longchamp (73)
- Programme immobilier "le Parc Gerbassier" à Poisy (74)
- Création d'un parc solaire photovoltaïque flottant porté sur la commune de Dompierre-sur-Besbre (03)
- Projet de centrale photovoltaïque au sol, porté par la société Boralex, sur la commune de Coucouron (07) - (3e avis)
- Implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Villebret (03)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) d'Amplepuis (69)
- Plan de mobilité des territoires lyonnais de Sytral mobilités (69)
- Centre de préparation et chaufferie de combustibles solides de récupération (CSR) par la société Suez RV France à Feyzin (69)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- Suppression d'une friche industrielle et mise en valeur paysagère d'un espace public par la réalisation d'un parc arboré, d'une halle ouverte et d'une salle culturelle sur la commune de Vesseaux (07)
- Modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saulcet (03)
- Modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Broc (63)
- Projet de centrale photovoltaïque au sol à Paulhaguet et Saint-Georges-d'Aurac (43)
- Révision du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) de la communauté d'agglomération du Haut-Bugey (01)
- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chamonix-Mont-Blanc (74) dans le cadre de la réalisation de l'aménagement hydraulique du torrent de la Blaitière

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégialement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégialement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site :
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>